



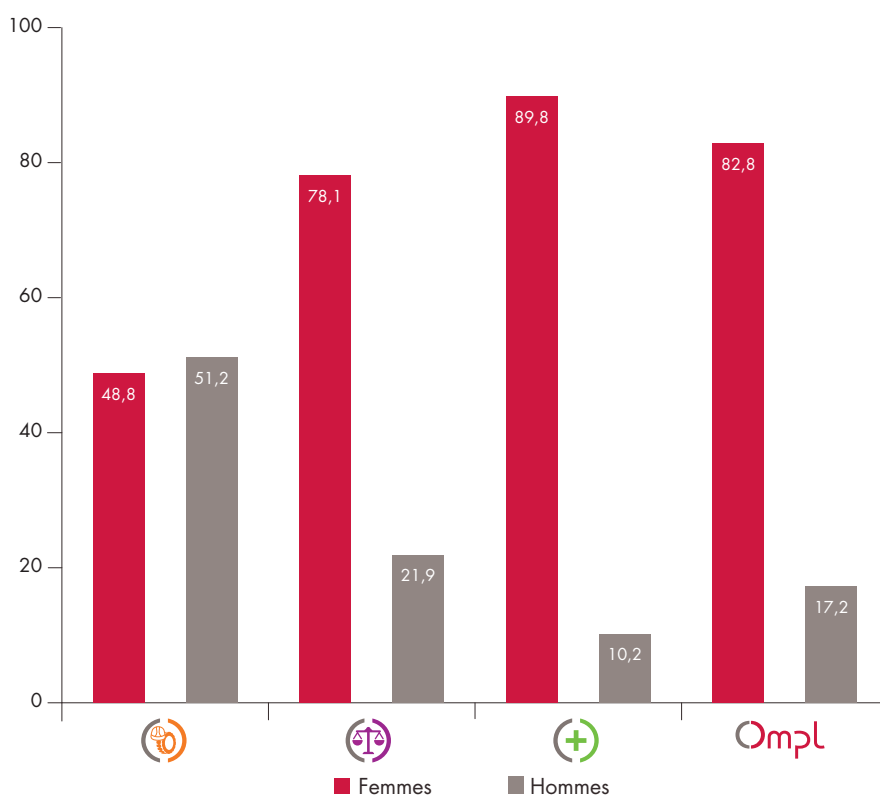
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**EMPLOIS TRÈS  
MAJORITAIREMENT  
FÉMININS**

Dans le champ de l'OMPL, les emplois sont très majoritairement féminins : 82,8 % des salariés sont des femmes.

Répartition des salariés par genre et secteur professionnel (%)



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



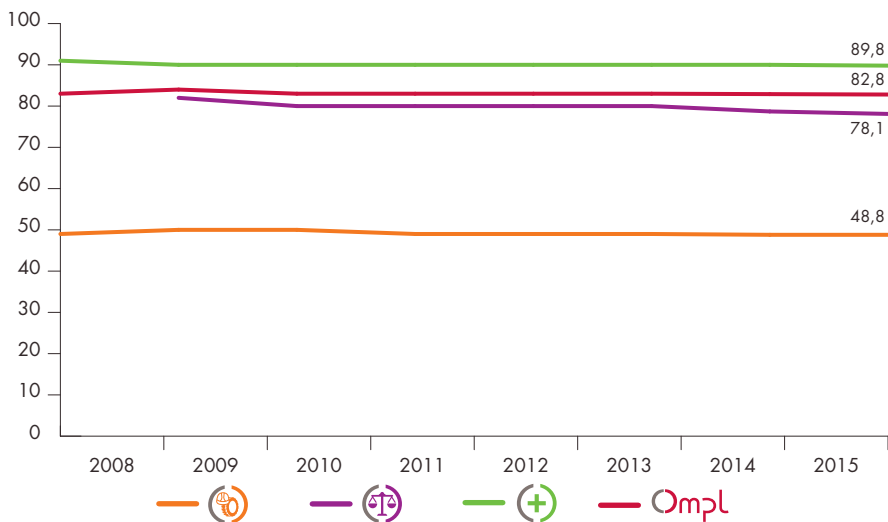
Secteur santé



### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL varie peu sur la période. Il oscille entre 82,8 % et 84 %.

### Évolution du taux de féminisation (%)



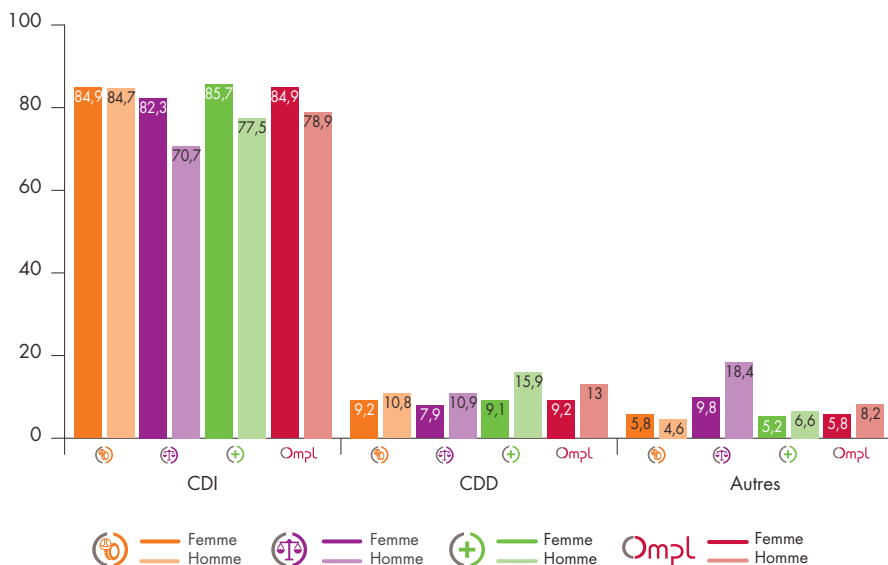
Source : Insee, DADS 2008 - 2015.



### PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans le champ de l'OMPL. Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.

### Répartition en fonction du genre et du type de contrat de travail (%)





## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation du champ de l'OMPL varie notablement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (86,4 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (77,4 %).

## Taux de féminisation par région (%)

Régions				Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	49,0	81,3	91,4	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	49,0	79,2	91,4	86,4
Bretagne	46,6	80,2	90,7	83,3
Centre-Val de Loire	46,1	81,1	91,0	85,3
Corse	44,2	67,8	78,2	82,4
DOM	47,2	74,2	73,7	81,1
Grand Est	45,5	81,4	90,9	85,6
Hauts-de-France	44,7	78,3	88,4	82,7
Île-de-France	51,8	73,9	86,9	77,4
Normandie	43,1	71,3	90,4	84,6
Nouvelle-Aquitaine	47,3	81,8	91,0	84,5
Occitanie	48,9	82,2	89,7	84,6
Pays de la Loire	47,6	79,0	91,4	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,0	81,3	89,9	84,9
<b>Ensemble</b>	<b>48,8</b>	<b>78,1</b>	<b>89,8</b>	<b>82,8</b>